



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sports

Question écrite n° 69649

## Texte de la question

M. Rémi Delatte appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la notation des épreuves d'éducation physique et sportive. Le barème des épreuves sportives prennent en compte les différences physiologiques entre les garçons et les filles. Les écarts constatés sur la notation, liés à cette différence, sont perçus par les enseignants et leurs élèves comme parfois inappropriés. À titre d'exemple, avec le barème de l'épreuve pour les temps cumulés des 3 courses, un temps de course identique entraîne l'obtention de la note maximale pour les filles alors que les garçons seront notés nettement en dessous de la moyenne. Il souhaite savoir s'il ne serait pas nécessaire de revoir ce mode de notation qui devrait s'appuyer plus sur l'évaluation de l'effort produit par l'élève et la progression de ses capacités physiques que sur la mesure de la performance.

## Données clés

**Auteur :** [M. Rémi Delatte](#)

**Circonscription :** Côte-d'Or (2<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 69649

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Éducation nationale

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [25 novembre 2014](#), page 9752

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)